

ARRETE N° POL-159/2026

Le Maire de la commune de Vendargues

VU la loi n° 82-813 du 2 Mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions

VU l'article L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU le Code de la Route

VU l'arrêté interministériel relatif à la signalisation routière

CONSIDÉRANT qu'il convient pour des raisons de sécurité, de réglementer la circulation sur la M112 et la rue de la Fontaine pour INEO RESEAUX SUD, **le vendredi 10 juillet 2026 pour des travaux (dépose poteaux bois + plots béton provisoire + réfection du sol suite terrassement).**

A R R E T E

Article 1 Afin de permettre la réalisation de travaux de voirie (**dépose poteaux bois + plots béton provisoire et réfection au sol suite terrassement**) par l'Entreprise INEO RESEAUX SUD, le vendredi 10 juillet 2026, la circulation et le stationnement seront réglementés sur la M112 et la rue de la Fontaine de la manière suivante :

- **Stationnement et circulation interdits sur l'emprise du chantier**
- **RUE BARREE ET FERMETURE A LA CIRCULATION PENDANT LA DUREE DES TRAVAUX**
- **Mise en place par l'Entreprise d'une déviation en amont si nécessaire**
- **La Signalisation sera mise en place par l'Entreprise**

Article 2 L'entreprise sera chargée de mettre en place les panneaux de signalisation réglementaires, pour permettre l'application des présentes dispositions.

Article 3 Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

Article 4 Le Directeur Général des Services, La Police Municipale, le Commandant de la Gendarmerie de Castries, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera :

Transmise pour information à la Gendarmerie de Castries

Mise en ligne le **03/07/2026**

Notifiée à l'intéressé

Le Maire,

Guy LAURET.

